

MODE D'EMPLOI

POUR INSCRIRE VOS ENFANTS en Accueil de Loisirs

Périodes d'inscriptions été :
du 11 mai au 16 juin pour le mois de juillet
du 11 mai au 12 juillet 2021 pour le mois d'août

Remplir le bulletin d'inscription et l'adresser :

par courrier à :

Maison municipale des familles
Direction Enfance-Loisirs
Pôle Inscriptions Enfance-Loisirs
32/34 boulevard Netwiller - 31200 Toulouse

par mail à :

accueil.enfance@mairie-toulouse.fr

RAPPELS

- ✓ Les enfants âgés de moins de 6 ans inscrits à l'école élémentaire à la rentrée de septembre 2021 peuvent s'inscrire sur un accueil de loisirs élémentaire à partir du mois d'août uniquement.
- ✓ Les inscriptions se font à la journée
- ✓ Les enfants âgés de moins de 4 ans peuvent s'inscrire à la demi-journée.
- ✓ Les enfants inscrits en accueil de loisirs maternel ne peuvent pas utiliser les bus de convoyage
- ✓ Les bulletins sont traités par ordre chronologique d'arrivée et en fonction **des places disponibles**.
- ✓ Les demandes d'inscription sont recevables à condition que le DUI soit à jour. Les dossiers complets seront traités en priorité.
- ✓ Les demandes non satisfaites (au delà des 3 choix) feront l'objet d'une réponse personnalisée.
- ✓ L'accueil sur la structure est conditionné au paiement de la facture.
- ✓ **Informez-nous en cas de modifications (adresse, téléphone, santé, ...)**

ANNULATIONS et REMBOURSEMENTS

Extrait du Recueil des Tarifs des Services Publics de la Ville de Toulouse
(Conseil Municipal du 08 octobre 2020)

- ✓ Seules les demandes d'annulation et de remboursement pour raison de santé ou familiale (décès) seront étudiées.
Elles doivent être signifiées **par écrit 14 jours calendaires maximum suivant le 1^{er} jour d'absence (ou la date du décès), cachet de la poste ou date de dépôt au service faisant foi, soit à la Maison municipale des familles, soit par courrier, soit par mail.**
- ✓ Le remboursement ne sera effectif qu'à compter du 4^{ème} jour d'absence en cas de maladie et sans délai de carence en cas d'hospitalisation.
- ✓ Les demandes d'annulation et de remboursements sont téléchargeables sur le site « www.toulouse.fr » et à adresser pour les :

Accueils de Loisirs maternels	
Par courrier	Pôle Inscriptions Enfance-Loisirs
Par mail	annulation.inscription.del@mairie-toulouse.fr
Sur le lieu d'inscription	Maison municipale des familles Ouvert de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h - Fermé le jeudi

Pour tout autre motif, veuillez contacter le pôle inscription au 05 36 25 25 25
(lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h - fermé le jeudi)
ou par mail : **Accueil.Enfance@mairie-toulouse.fr**